

XXVII. 26. Oct. 74.

A Orange ce

x<sup>bre</sup> 1667

N. 431.

Monsieur

Vos

Are derniere depeche <sup>pour le 9<sup>e</sup> he</sup> me fust envoiee le 12<sup>e</sup> de ce mois en Dauphine ou l'etois alle pour aider a M. de Lubrerie la retraquisation des terres de St Sammeur et du Villard qui y afait, et a mesme que refus de retournement en cette ville que fust le samedy 13<sup>e</sup>. Je le venus au Bureau ou fust primit la deliberation ayointe, Tousors este faire prie par M. de Beaufain, et de Lubrerie de ny tire pas l'artide qui est sur la fin de l'ad<sup>e</sup> cette concernant l'affaire du Sieur de Beaufain, de peur que M. Sylvestre ad generat qui est leur ennemis d'estate, Si qui a este cause en cest affaire n'en fist pas vne fidele relation a M. Regout duquel il est partie dans l'art. Ce que je crois de ne leur pouvoir pas refuser

dans la croyance que vous Monsieur qui ne souhaitez  
que la paix l'avez ainsi agréable puis que led<sup>s</sup> Sr Adt  
n'a aucun intérêt en faveur

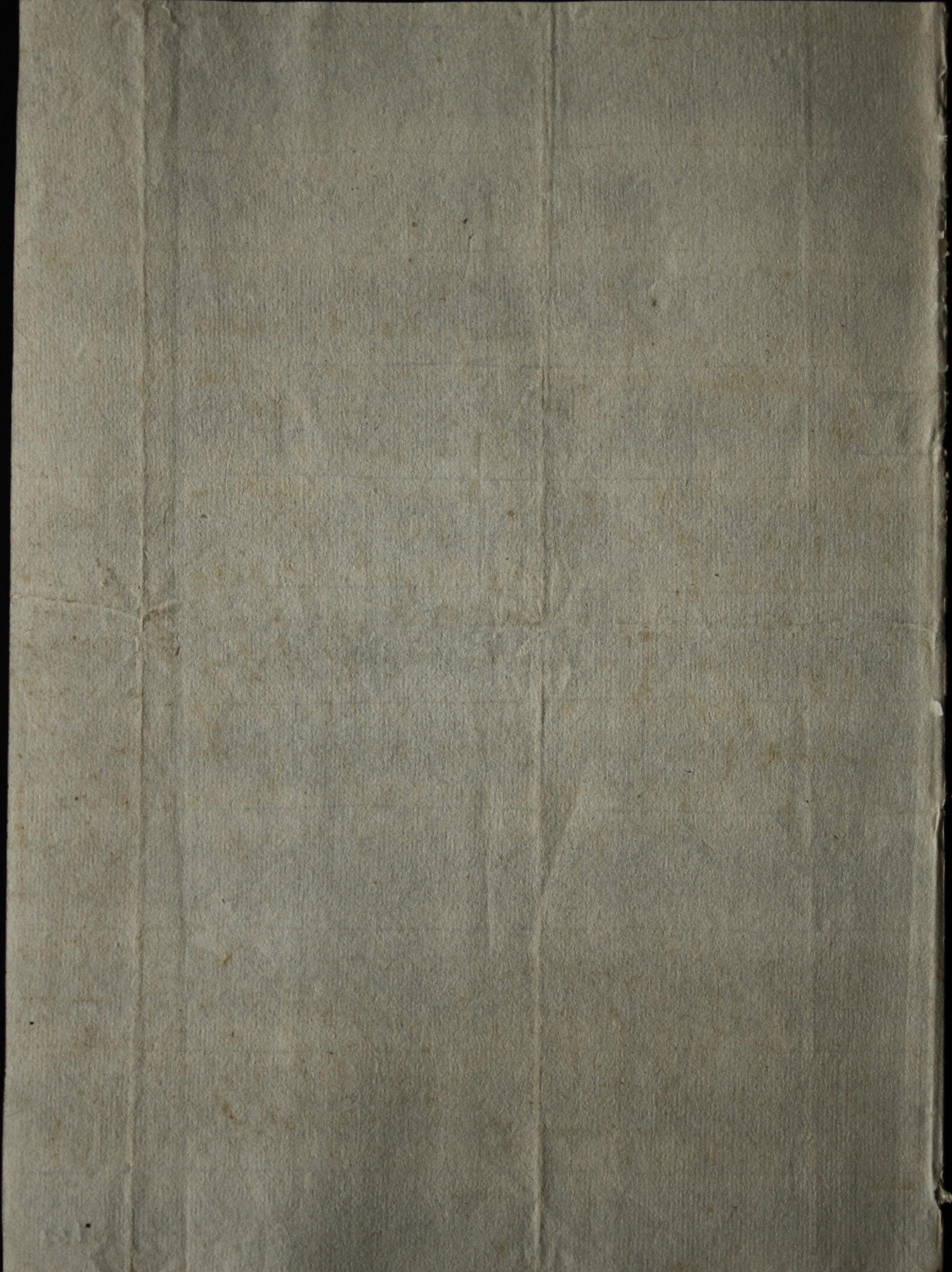
Je Crois aussi Monsieur que vous avez bien d'ailleurs  
comme led<sup>s</sup> Sr Adt une des plus grandes autorités pour apprécier  
la libération de Lattre du Bureau fait à la barbe de ceux  
qui savent en rien dire combler une partie des erreurs que  
l'ancien fait faire sur les bords des terres de S. A. I. J.  
Contescarpe pour y planter des meuniers, lorsque y a  
eu une longue contestation entre lui et moi, laquelle  
j'espere de vous emporter devant le tribunal par l'extraordinaire  
de ce qui aura été résolu par le Bureau sur  
l'affaire des fermiers, n'espousant pas forciputost  
à cause des grandes occupations que me donnent les  
pros qu'ils ont intenté contre les fermiers partout  
auxquels M. de Beauregard avait fait faire des  
arrestations depuis jamais aussi Monsieur de vous  
rendez-vous par le prochain ordre ce qu'attendez  
je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble très obéissant  
et parfaitement aise serviteur

Sauvage

663



de N. 231

AVANT des Registres des délibérations  
du Bureau des Domaine et finances de  
Son Altesse



D

Il quinze me decembre mil six cent soixante quatre.  
Le Bureau a été assemblé dans le Palais d'Orange  
où sont trouvés Messieurs le Conseiller de Soubise  
Avocat General. et Sauvin greffier

Le S<sup>r</sup> Sauvin a remis au Bureau une lettre de Monsieur de  
Quyllachem. Premier Conseiller de Son Altesse. et son député en  
vers de France lui à escrit le vingt cinquies Novembre dernier sur  
le sujet des arrêtrages que les fermiers généraux doivent du prix  
de leur ferme. avec trois Comptes ou Mémoires d'elles. et un  
extrait non signé de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy tres  
Prochain le vingt neuf juillet dernier. et a fait lecture de  
lad. Lettre. dans l'ultime article d'elle concernant l'affaire  
de Monsieur de Beaufain.

D

Le Bureau a voté acte de lad. Remise. & Delivré que  
le tout sera enregistré. et en grande copie aux S<sup>s</sup>. Avocat  
General pour se rassembler demain à l'heure de  
A Cependant ayant fait appeler le S<sup>r</sup> de l'Étang directeur  
de lad. ferme. et demandé un état des paiements par les faits  
sur les mandats et délibérations du Bureau. a promis d'y satisfaire  
au plus tôt

Teneur de la lettre du d<sup>e</sup> Seigneur de

Quyllachem

Paris le 25. Novembre 1664

Monsieur

J'ay reçu copie de la  
lettre dont la teneur A mon retour de mon voyage d'Angleterre. j'ay fait former  
est ce jeudi a 17<sup>e</sup> Decembre.  
1664 estoit signé. Sylvius  
avocat et procureur général

601

Lesditz formiers parle memoire dont l'oppiova est jointe, faisoit  
estat que S. A. receuroit sans ruse la somme specifiee au  
pied d'icelui, mais le S<sup>r</sup>. Albert au lieu de payement me rendra  
un nouveau compte duquel j'ay traict neessaire de vous amoyer  
l'extrait que vous voyez, il contient des postes qui m'ont surpris  
et lesquels en suite j'ay desire qu'il me explique comme vous verrez  
dans le memoire que je viens de lui amoyer, si cette explication  
n'ont encor atemp. Je l'informerai dans ce mesme paquet affin  
que Mess<sup>t</sup> du Bureau puisent considerer le tout ensemble  
et m'instruire la de son Comme il s'entendent commis.

Vous verrez d'ailleurs par mons<sup>t</sup> memoire jointe par et d'autre  
nous sommes portes a faire juger nos deux differantz touchant  
le peage et la Monnoye. Vous en serez par dela tout lez finis  
et je l'icombe en suite Att. l'avocat General d'instruire  
et soustanir ces deux causes au nom de S. A. avec la  
Vigueur et diligencie qu'il se verra l'importance d'elles le  
requerir en quoi je est raisonnable que un chagau tasche  
de le fecouder du nicro qu'il lui est possible.

On suitte de la lettre que mesd. S<sup>r</sup>s du Bureau que je vous  
py à quelques jours d'au rostro paquet d'icelui ordene  
moi, j'ay demandé a la Haye un nouveau Preud'ame place  
de Celi qui les formiers ont laisse surannier tout j'enay  
pas manque de temoigner mon ressentiment aux. S<sup>r</sup>s.  
alibert

Ils veulent aussi prendre ignorance de la main leuee de  
vingt mille liures, de quoi je pere que vous ne leur auriez  
par son conseil ou de meurant ou faute de communiquer  
et public la rest que je vous ay emoyé des que j'enay  
veu, on ne fait pas pere qu'il sera acceptee, selon  
mes apostilles, mais cela ne degarde que son alibi

Altegre, Je vous prie faire toutes sortes de prospérité, et  
suis

Mousien

Mon très honnête et très affectionné  
parent est tout si que. Huygens  
se Ruyghen

b02

